

Chapitre 8.9: "Construire l'autonomie des jeunes"... oui, mais pourquoi vouloir alors les cantonner à la précarité ?

La Tendance CLAIRE a décidé à la présidentielle d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme"

(

<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



Billets précédents :

[Chapitre 1.1](#), [Chapitre 1.2](#), [Chapitre 1.3](#), [Chapitre 1.4](#), [Chapitre 1.5](#), [Chapitre 1.6](#)

[Chapitres 2.1 et 2.2](#), [Chapitre 2.3](#), [Chapitre 2.4](#), [Chapitre 2.5](#), [Chapitre 2.6](#)

[Chapitre 3.1](#), [Chapitre 3.2](#), [Chapitre 3.3](#), [Chapitre 3.4](#)

[Chapitre 4.1](#), [Chapitre 4.2](#), [Chapitre 4.3](#), [Chapitre 4.4](#), [Chapitre 4.5](#)

[Chapitre 5.1](#), [Chapitre 5.2](#), [Chapitre 5.3](#), [Chapitre 5.4](#), [Chapitre 5.5](#), [Chapitre 5.6](#), [Chapitre 5.7](#)

[Chapitre 6.1](#), [Chapitre 6.2](#), [Chapitre 6.3](#), [Chapitre 6.4](#), [Chapitre 6.5](#)

[Chapitres 7.1 et 7.2](#), [Chapitre 7.3](#), [Chapitre 7.4](#), [Chapitre 7.5](#), [Chapitres 7.6 et 7.7](#), [Chapitre 7.8](#), [Chapitre 7.9](#), [Chapitre 7.10](#)

[Chapitre 8.1](#), [Chapitre 8.2](#), [Chapitre 8.3](#), [Chapitre 8.4](#), [Chapitre 8.5](#), [Chapitre 8.6](#), [Chapitre 8.7](#), [Chapitre 8.8](#)

On sait que « les jeunes sont les premières victimes de la crise sanitaire : les immenses files d'attente pour obtenir de l'aide alimentaire n'ont pas eu raison d'un gouvernement qui leur a refusé le revenu de solidarité active (RSA) alors qu'ils avaient faim. La solidarité familiale a remplacé des aides publiques largement insuffisantes et les inégalités en fonction du milieu d'origine ont été exacerbées, que ce soit dans l'accès à l'emploi ou la poursuite d'études. Il est temps de rattraper notre retard et de garantir

aux jeunes les conditions de leur autonomie. » La mesure clé » est, comme dans le point 8.8), de « financer l'autonomie des jeunes détachés du foyer fiscal parental grâce à la garantie d'autonomie, qui les portera au-dessus du seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule) ».

En revanche, nous ne suivons pas le programme AEC quand il propose d'« instaurer un "emploi spécifique jeune" d'une durée de cinq ans, dans le secteur non marchand et public, pour éliminer le chômage des jeunes (trois fois supérieur à celui de leurs aînés à diplôme égal) ». C'est le retour des « emplois jeunes » que Jospin avait mis en place (à l'époque avec le soutien de Mélenchon)... avant qu'ils soient remerciés et renvoyés au chômage ! Pourquoi les jeunes devraient-ils/elles être condamné-e-s à la précarité ? Pourquoi n'auraient-ils/elles pas droit à un vrai travail et un vrai salaire dès le début de leur entrée sur le marché du travail ? Il faut au contraire arrêter les discriminations envers les jeunes, les abattements d'âge, comme ceux qui permettent de payer les apprentis sous le SMIC, etc. À travail égal, salaire égal !

De même, si l'on veut réellement « mettre fin à la précarité des étudiants », il ne faut pas cautionner les « stages » en entreprise : on ne doit donc pas revendiquer de les améliorer en « augmentant les indemnités de stage et en négociant avec les branches patronales les postes ouverts à stages, pour en finir avec la pratique des CDD déguisés ». Non aux stages, oui aux vrais contrats de travail ! Il faut en revanche rétablir un statut de fonctionnaires-stagiaires pour les surveillant-e-s, comme celui qui avait été supprimé par Sarkozy (statut des « MI-SE », maîtres d'internat et surveillants d'externat).

Enfin, nous sommes d'accord évidemment pour « offrir un bilan de santé et une évaluation des capacités d'écriture, lecture et calcul, avec mise à niveau si nécessaire ainsi qu'une formation gratuite à la conduite et le passage du permis de conduire à chaque jeune dans le cadre du service citoyen obligatoire ». Mais cela pose la question de savoir ce que l'on pense du « service citoyen obligatoire » : nous y reviendrons dans le point qui lui est consacré (ch. 11. 6).

Luc Raisse, le 22 mai 2022